

DÉPARTEMENT ORNE
CANTON BAGNOLES DE L'ORNE
COMMUNE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ N°26-357

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU PUBLIC DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS DE LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE
LE VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 DE 6H00 À 17H00

Le Maire,

VU les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée,

CONSIDERANT que Météo France place le département de l'Orne en vigilance ORANGE vent-violent à compter du 23 octobre 2026 à partir de 6h00 jusqu'à 17h00,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens,

CONSIDERANT que pour assurer pleinement la sécurité des administrés, il convient d'interdire l'accès aux parcs et jardins de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 23 octobre 2026 de 6H00 jusqu'au 23 octobre 2026 à 17H00, l'accès aux parcs et jardins de l'ensemble de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie sera interdit au public.

Durant cette période, cette interdiction provisoire sera matérialisée à l'entrée de chaque parc et jardin par l'affichage du présent arrêté

La réouverture de ces dits jardins et parcs pourra se faire de façon progressive et sera rendue possible après suppression de l'affichage sur place du présent arrêté.

Voici les lieux :

-Parc du château
-Square Jeanne Lèveillé
-Jardins du Lac

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Commandante de la Communauté de brigades de gendarmerie de la Ferté Macé,
- Madame la Brigadière-Cheffe Principale de Police Municipale
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

À Bagnoles de l'Orne Normandie,
le 22 octobre 2026
Le Maire
Olivier PETITJEAN